Attestation

AFNOR Certification atteste que les dispositions mises en place par :

LYDALL PERFORMANCE MATERIALS SAS

pour les activités suivantes :

DEVELOPPEMENT, FABRICATION, TRANSFORMATION ET VENTE DE NON TISSES TECHNIQUES ET SPECIAUX.

ont été évaluées et jugées conformes aux dispositions requises par :

Prévention des pertes de Granulés Plastiques Industriels (GPI) selon le décret n°2021-461

et sont déployées sur les sites suivants :

SAINT RIVALAIN FR-56310 MELRAND

Cette évaluation a été réalisée le (année/mois/jour) :
2023-11-20

Un rapport a été établi reprenant la synthèse et les résultats de cette évaluation

Délivré le (année/mois/jour) :
2023-12-28



Ce document est signé électroniquement. Il constitue un original électronique à valeur probatoire.
This document is electronically signed. It stands for an electronic original with probationary value.

Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification

La présente attestation ne porte que sur les champ et périmètre qui y sont indiqués. Elle est incessible et ne peut, en aucune manière, être modifiée unilatéralement, ni altérée. Cette attestation représente une appréciation positive d'un dispositif à un moment donné et non une certification, une garantie ou une notification de la conformité aux exigences de la législation ou d'une réglementation édictée par une administration nationale ou internationale. L'organisme ne saurait en aucun cas prétendre que lui-même ou ses produits/services sont en conformité avec la législation et/ou réglementation par le simple fait qu'il est titulaire ou dispose de la présente attestation. L'organisme s'engage à ne faire référence aux interventions d'AFNOR Certification et à cette attestation que dans le respect des principes de clarté et de sincérité et à prendre toute disposition afin d'éviter toute confusion notamment avec une certification de services ou un label au sens du code de la consommation. **CERTI F 1245.5 11/2020**